

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-9/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 82/7° L du 30 décembre n1969 de la Chambre des Députés portant réglementation de la profession de transitaire agréé dans le Port de Commerce de Djibouti.

n° 70-9/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
5 janvier 1970

Numéro JO
n° 2 du 24/01/1970

Date du numéro
24 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 82/7° L du 30 decembre 1969 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant réglementation de la profession de transitaire agréé dans le Port de Commerce de Djibouti.